

LA PECHE DU SAUMON ET DE LA TRUITE DE MER EN FRANCE EN 2018

VOLET 1

Les déclarations de captures de saumon atlantique en 2018

Les captures totales en 2018 sont estimées à 1334 saumons dont 1042 pris à la ligne. Elles sont inférieures à la moyenne observée ces dix dernières années (-31%). D'une manière générale, une forte baisse est observée en Seine-Normandie (-59%) et en Bretagne (-47%). A noter que l'effectif des saumons pris à la ligne est le plus faible de ces dix dernières années (figure 1). Une augmentation des captures est néanmoins observée en Artois-Picardie (+60%) et sur le bassin de l'Adour-Garonne (+17%). Les captures ont atteint 19% du TAC global national en 2018 (chapitre 4). Six arrêtés de fermetures anticipées ont été pris dont cinq pour atteinte d'un TAC. Considérant le faible nombre de saumons castillons en migration, ainsi que des conditions hydrologiques non propice, la pêche des poissons migrateurs a été fermée prématurément sur l'ensemble des cours d'eau du Finistère. En 2018 et la mise en œuvre du Plan de Gestion terre-mer, 4 saumons capturés ont été déclarés par les pêcheurs amateurs en mer de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Tableau 1: Captures de saumons en 2018 par cours d'eau et par âge de mer et moyenne des 10 dernières années (Mdda)

Région/Cours d'eau	PHM	1HM	Total et tendance	Mdda
CANCHE	0	12	↑ 12	5
AUTHIE	1	3	↑ 4	5
ARTOIS PICARDIE	1	15	↑ 16	10
BRESLE	2	0	↓ 2	22
ARQUES	6	2	↓ 8	20
TOUQUES	0	2	↓ 2	3
VIRE	0	0	↓ 0	3
SAIRE	0	3	↓ 3	10
SIENNE	30	17	↓ 47	65
SEE SELUNE	95	62	↓ 157	411
SEINE-NORMANDIE	133	86	↓ 219	534
COUESNON	15	29	↓ 44	53
GOUET	0	0	↓ 0	2
LEFF	1	4	↓ 5	12
TRIEUX	28	15	↓ 43	57
JAUDY	0	0	↓ 0	9
LEGUER	50	41	↓ 91	114
DOURON	3	15	↓ 18	24
PENZE	12	19	↓ 31	45
ABER-ILDUT	3	0	↓ 3	11
ABER-BENOIT	1	2	↑ 3	2
ABER-WRACH	0	1	↓ 1	7
ELORN	16	4	↓ 20	59
RIVIERE DAOULAS	1	0	↓ 1	5
AULNE	18	6	↓ 24	48
BRETAGNE NORD	148	136	↓ 284	448
GOYEN	4	11	↓ 15	53
ODET + AFFL	14	19	↓ 33	62
AVEN	15	10	↓ 25	53
ELLE + AFFL	82	18	↓ 100	238
SCORFF	15	14	↓ 29	49
BLAVET	35	7	↓ 42	85
KERGROIX	0	0	↓ 0	1
BRETAGNE SUD	165	79	↓ 244	541
BRETAGNE	313	215	↓ 528	989
GAVE OLORON	185	40	→ 225	211
GAVE MAULEON	42	8	↑ 50	20
NIVE	3	1	↓ 4	7
NIVELLE	0	0	↓ 0	0
ADOUR GAVES	230	49	↓ 279	238
TOTAL A LA LIGNE	677	365	↓ 1042	1771
Captures pros en Adour-Gaves (zone fluviale)	194	94	↑ 288	146
TOTAL PROS	194	94	↑ 288	146
Baie du Mont-Saint-Michel	1	3	↓ 4	
SAISON 2018	872	462	↓ 1334	1917

1. Les captures de saumons en 2018

Les estimations de captures de saumons en zone fluviale sont représentées par cours d'eau et par âge marin (tableau 1 ; figure 1). 1HM signifie un hiver marin soit un castillon et PHM signifie plusieurs hivers marins soit un saumon de printemps. La moyenne des 10 dernières années (Mdda) figure en dernière colonne. L'évolution des données par rapport à la Mdda est représentée par les flèches :

- ↑ Forte progression (sup. à +50%)
- ↗ Légère progression (de +10% à +50%)
- ↘ Forte diminution (inf. à -50%)
- ↙ Légère diminution (de -10% à -50%)
- Stable (de -10% à +10%)

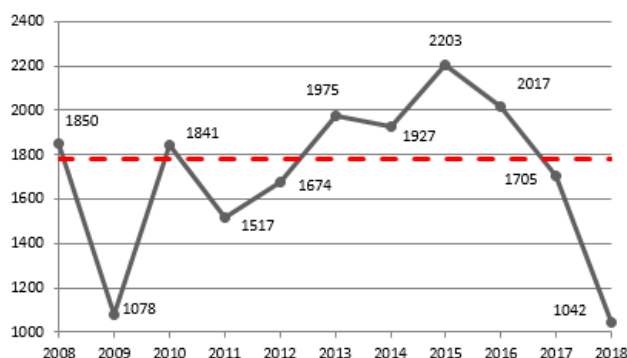


Figure 1: Evolution des effectifs estimés de captures à la ligne ces 10 dernières années (Moyenne des 10 dernières années en pointillé rouge)

2. Proportion des saumons de printemps et des castillons

D'après les lectures d'écaillés, la proportion de castillons et de saumons de printemps dans les captures en zone fluviale varie de manière importante d'une année sur l'autre (de 33% à 68% de castillons) (figure 2).

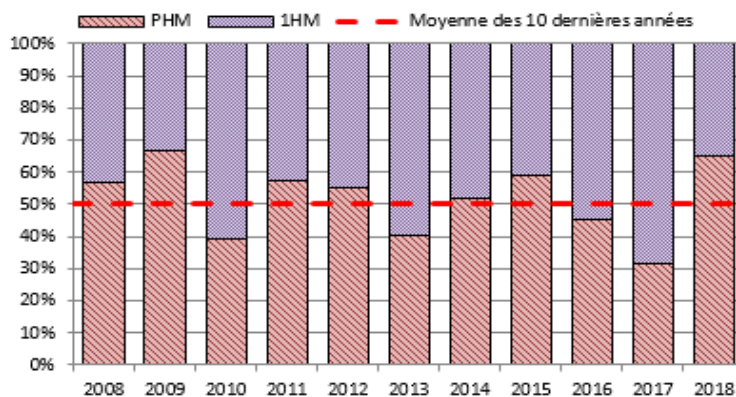


Figure 2: Proportion des saumons de printemps et des castillons dans les captures annuelles estimées en zone fluviale

VOLET 1

3. Caractéristiques biométriques

Les caractéristiques biométriques des poissons (taille, poids) sont des indicateurs de l'évolution des populations de saumon atlantique (tableau 2).

Tableau 2: Synthèse des tailles et poids moyens des saumons déclarés en 2018 par âge marin

	2018		Mdda		Record
	PHM	1HM	PHM	1HM	
Taille moyenne (en mm)	→ 776	→ 615	768	614	970 mm (pour 7300g sur La Canche)
Poids moyen (en g)	→ 4465	→ 1987	4379	2016	8500 g (pour 920 mm sur Le Gave d'Oloron)

4. Consommation des Totaux Autorisés de Captures (TAC) pour la saison 2018

Les Comités de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons (depuis 1996) et du bassin Seine Normandie (depuis 1998 pour la Basse-Normandie et 2010 pour la Haute-Normandie) ont adopté un mode de gestion de pêche des saumons basé sur un Total Autorisé de Captures (TAC). Ce TAC, défini par bassin, est calculé sur la base de surface d'habitats favorables à la croissance des juvéniles de saumons ou tacons et la capacité d'accueil de ces mêmes habitats. Il est fixé de façon à préserver, en fin de saison de pêche, un contingent de géniteurs suffisant (cible d'échappement) pour garantir à long terme le renouvellement optimal des populations.

Depuis 2000, des TAC spécifiques de saumons de printemps par bassin ont été institués afin de modérer les prélèvements sur cette frange sensible de la population de saumons en déclin.

La figure suivante illustre la consommation des TAC révisés (de saumons de printemps ou PHM et globaux) en fin de saison de pêche et les fermetures anticipées de pêche.

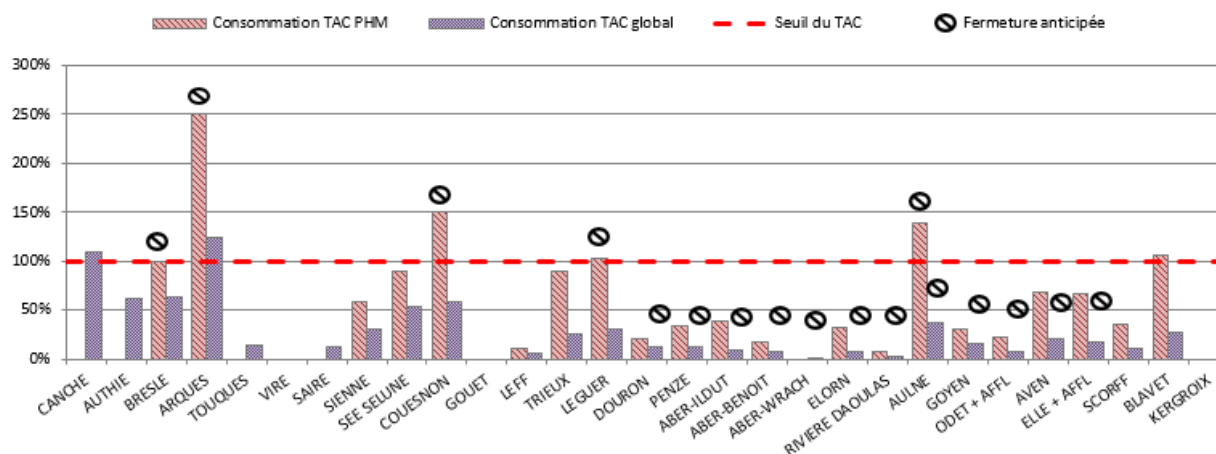


Figure 3: Consommation des TAC des rivières de Bretagne et de Normandie en 2018

5. La saison au travers des carnets de pêche

Le suivi des carnets de pêche individuels, effectué depuis 1995, apporte des informations et des enseignements précieux sur l'activité de la pêche des saumons (tableau 3).

Tableau 3: Synthèse des données issues des carnets de pêche recueillis en 2018

	2018 et tendance	Mdda
Nombre de carnets exploitables	→ 63	67
Effort		
Nombre total de sorties	→ 1803	1917
Nombre moyen de sorties par pêcheur	→ 29	30
Durée moyenne d'une sortie (heures)	→ 4	4
Effort moyen par pêcheur (heures)	→ 102	127
Captures par unité d'effort		
Nombre total de captures	→ 62	96
Nombre moyen de captures par pêcheur	→ 1,0	1,5
Nombre maximal de captures par pêcheur	→ 4	10
Nombre maximal de captures par sortie	→ 2	2
% de bredouilles	→ 45%	45%
Nb moyen d'heures par capture		
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (ensemble de la saison)	→ 104	90
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (mars à mai)	→ 124	153
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (juin à octobre)	→ 84	61

VOLET 2

Les déclarations de captures de truite de mer en 2018

286 captures de truite de mer ont été déclarées en 2018. Les déclarations restent plus faibles que la moyenne observée ces dix dernières années (-18%). Les chiffres sont stables en Artois-Picardie (+6%) et sur les autres régions (+3%). Toutefois, une baisse est toujours observée en Seine Normandie (-42%).

Les déclarations de captures pour les pêcheurs professionnels sur le bassin de l'Adour sont à nouveau en progression.

Tableau 4: Captures déclarées de truite de mer en 2018

Région Cours d'eau	Captures déclarées	Mdda
SLACK	5	7
CANCHE	35	31
AUTHIE	28	29
ARTOIS PICARDIE	68	64
BRESLE	22	26
ARQUES	31	54
DURDENT	4	9
VARENNE	1	0
SAANE	1	1
VALMONT	4	15
SEINE	0	2
ANDELLE	0	2
RISLE	0	3
HAUTE NORMANDIE	63	110
TOUQUES	69	110
DIVES	0	3
THUE	1	0
MUE	1	0
SOULLES	1	1
ORNE	1	2
SEE	2	2
BASSE NORMANDIE	75	118
SEINE NORMANDIE	138	228
Autres régions (Bretagne, Adour Gaves)	31	30
Total pros	49	20
SAISON 2018	286	342

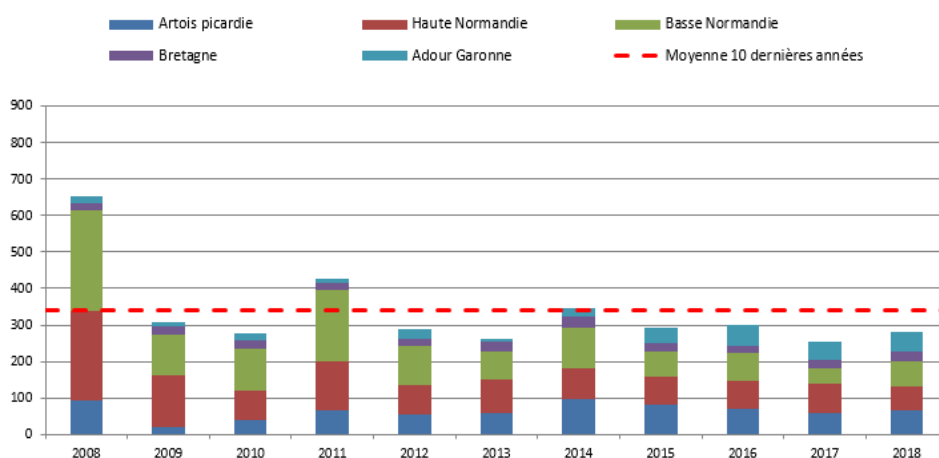
Face à la faible participation de ces dernières années, le taux d'échantillonnage est faible et affecte la précision des résultats exposés ci-après.

L'amélioration de la participation des pêcheurs de truite de mer est essentielle pour augmenter le nombre et la qualité des informations recueillies.

6. Les déclarations de captures de truite de mer en 2018

Le suivi des captures de truite de mer a été instauré en 1992 dans un premier temps sur les cours d'eau des régions Normandie et Artois Picardie, où cette espèce est particulièrement bien implantée. A compter de 1996, ce suivi s'est étendu à tous les cours d'eau classés à truite de mer de la façade atlantique (Tableau 4 ; figure 4).

Figure 4: Distribution du nombre de déclarations de captures par région ces 10 dernières années



7. L'histoire par les écailles

Riche en enseignements, la lecture des écailles permet de connaître les histoires de vie des truites déclarées, dont le nombre de fraies, leur âge de rivière et leur âge de mer (Figure 5).

Le premier chiffre représente l'âge de rivière, et les chiffres romains le nombre d'hivers passés depuis son départ en mer. Le + correspond à la reprise de croissance après le dernier hiver. L'axe horizontal indique les années de naissances.

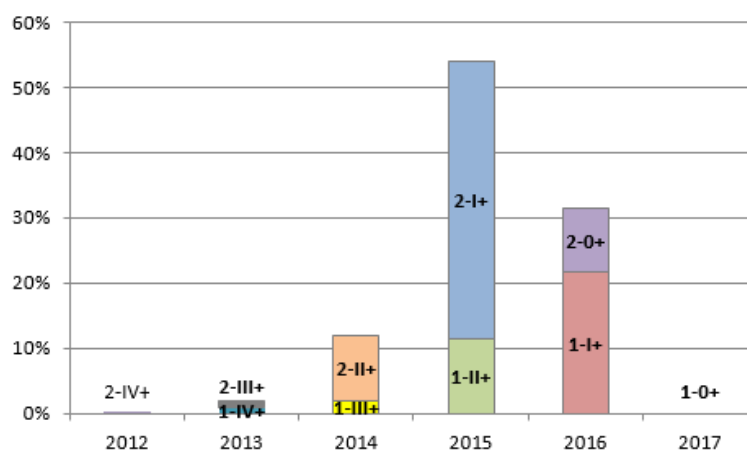


Figure 5: Répartition des âges des truites de mer déclarées en 2018

VOLET 2

8. Caractéristiques biométriques

Les caractéristiques biométriques des poissons (taille, poids) sont des indicateurs de l'évolution des populations de truite de mer (Tableau 5).

Tableau 5: Synthèse des tailles et poids moyens des truites de mer déclarées en 2018

	2018	Mdda	Record sur l'Arques
Taille moyenne (en mm)	→ 552	568	840
Poids moyen (en g)	→ 2334	2322	6 070

9. La saison au travers des carnets de pêche

Le suivi des carnets de pêche individuels, effectué depuis 1992, apporte des informations et des enseignements précieux sur l'activité de la pêche des truites de mer (Tableau 6).

Tableau 6: Synthèse de données issues des carnets de pêche recueillis en 2018 pour la truite de mer

	2018 et tendance	Mdda
Nombre de carnets exploitables	👉 22	26
Effort		
Nombre total de sorties	→ 645	699
Nombre moyen de sorties par pêcheur	→ 29	28
Durée moyenne d'une sortie (heures)	→ 2,5	2,7
Effort moyen par pêcheur (heures)	→ 74	73
Captures par unité d'effort		
Nombre total de captures	→ 104	95
Nombre moyen de captures par pêcheur	👉 4,7	3,9
Nombre maximal de captures par pêcheur	→ 21	20,4
Nombre maximal de captures par sortie	→ 3	3,1
% de bredouilles	👉 23%	33%
Nb moyen d'heures par capture		
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (ensemble de la saison)	👉 16	21
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (mars à mai)	👆 185	61
Nombre moyen d'heures pour 1 capture (juin à octobre)	👉 14	21

VOLET 3

Les pêcheurs en 2018

Le nombre de Cotisations pour la Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA) 'migrateurs' est en légère baisse par rapport à la moyenne des dix dernières années (- 8%).

Les prescriptions particulières liées à la pratique de la pêche du saumon en zone fluviale obligent les pêcheurs à déclarer leurs captures depuis 1987. Le suivi des captures de truite de mer, basé sur des déclarations volontaires, est quant à lui instauré depuis 1992. Depuis 2000, les cotisations spécifiques « saumons » et « truite de mer » sont regroupées en une Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques migrateurs (CPMA migrateurs) (Tableau 7 ; figure 6).

Tableau 7: Nombres de CPMA en 2018 par grands bassins hydrographiques (source: FNPF)

Grands bassins	2018	Mdda
Artois-Picardie	→ 395	396
Seine-Normandie	👉 1206	1448
Loire-Bretagne	→ 1433	1560
Adour-Garonne	→ 903	873
Total	→ 3937	4277

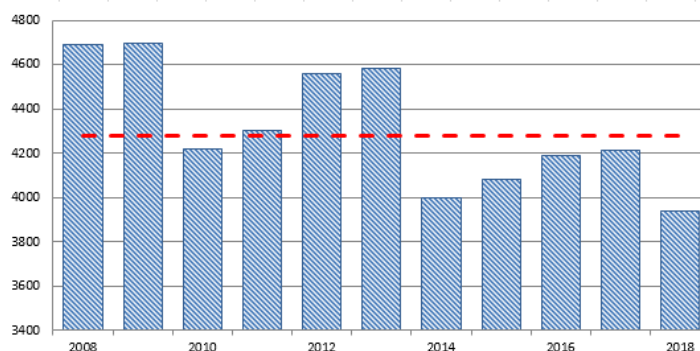


Figure 6: Evolution du nombre de CPMA migrateurs en France ces 10 dernières années (en pointillé, la moyenne des 10 dernières années)